

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE SEIZE et le 15 DECEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 9 DECEMBRE 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - M. Jean-Pierre LALANNE - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Anne SERRE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Alexis ARRAS -

#### POUVOIRS :

Mme Anne SERRE donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE  
Mme Marie-Josée HENRARD donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR  
M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. le Dr Philippe DUCHESNE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

### **OBJET : DISSOLUTION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL "OFFICE DE TOURISME ET DE THERMALISME DE DAX"**

A compter du 1er janvier 2017, l'Office Intercommunal du Tourisme et du Thermalisme du Grand Dax assurera, à l'échelle de l'agglomération, la promotion touristique et thermale du territoire selon les objectifs fixés par le Grand Dax.

Conformément à l'article 17 des statuts de l'Office de Tourisme et du Thermalisme de DAX, il revient au Conseil Municipal de prononcer sa dissolution à effet du 31 décembre 2016 afin d'assurer le transfert de cette compétence vers la nouvelle structure dans les conditions définies par la délibération du 20 juillet 2016.

La clôture des comptes de l'Office de Tourisme et du Thermalisme de DAX sera mise en oeuvre, selon les règles comptables en vigueur, à effet du 31 décembre 2016.

A cette date et en raison du transfert de la compétence 'Promotion du Tourisme' :

- le personnel de l'Office de Tourisme de DAX est transféré de plein droit à l'Office Intercommunal du Tourisme et du Thermalisme, et gardera son statut de droit privé, hormis pour le Directeur qui relèvera d'un contrat de travail de droit public,
- le patrimoine de l'Office de Tourisme et du Thermalisme de DAX reviendra à la Ville de DAX et sera mis à disposition, par constatation des charges transférées, à l'Office Intercommunal du Tourisme et du Thermalisme,
- le bâtiment sis au 11 cours foch, siège actuel de l'Office et propriété communale mise à disposition par convention, fera l'objet d'une nouvelle mise à disposition pour devenir le siège du futur Office Intercommunal du Tourisme et du Thermalisme du Grand Dax.

**SUR PROPOSITION DE MADAME AXELLE VERDIERE-BARGAOU, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

PRONONCE la dissolution de l'Etablissement Public Industriel et Commercial 'Office de  
Tourisme et du Thermalisme de DAX' à effet du 31 décembre 2016,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20161215-15-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Dax  
Conseillère Régionale Nouvelle-  
Aquitaine**

*Affichée le : 16 Décembre 2016*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de  
deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».